

SEANCE DU MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL
de la COMMUNAUTE de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de membres en
exercice :
48

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six du mois de novembre le Conseil de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', s'est réuni à la salle des fêtes 71470 Sainte-Croix-en-Bresse sous la présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Présents à la séance :
38 + 6 pouvoirs

Etaient présents : M. Anthony VADOT, Mme Aurélie GRAVALLON, M. François GUILLEMAUT, Mme Martine MOREL, Mme Fabienne BUISSON, M. Jean-Louis DESBORDES, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, Mme Christine LOUROT, M. MARTINET Sébastien (suppléant), M. André BECHE, M. Sébastien GUIGUE, Mme Géraldine GILLES, M. Philippe CAUZARD, M. Frédéric BOUCHET, M. Robert CHASSERY, Mme Christine BUATOIS, M. Lionel JUILLARD, Mme Nelly RODOT, Mme Josette LETOUBLON, M. Gérald ROY, M. Jacky BONIN, M. Rémy CHATOT, M. Denis PARISOT, M. Jacques GELOT, M. Xavier BARDET, M. Didier LAURENCY, Mme Sylvie GEOFFROY, M. David COLIN, M. Joël CULAS, M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Mathilde CHALUMEAU, M. Christian CLERC, Mme Yvelise FERRAND, M. Patrick LECUELLE, M. Jean-Michel LONGIN, Mme Marie DIMBERTON, Mme Chantal PETIOT, M. Mickaël CHEVREY.

Date de la convocation :
17 novembre 2025

Étaient excusés : M. Gilles MAITRE pouvoir donné à Mme Fabienne BUISSON, Mme Françoise JAILLET pouvoir donné à M. Didier LAURENCY, Mme Sylvie DECUIGNIERES pouvoir donné à M. Christian CLERC, M. Stéphane BALTES représenté par son suppléant M. Sébastien MARTINET, Mme Patricia TISSERAND pouvoir donné à M. Robert CHASSERY, M. Jacques MOUGENOT pouvoir donné à M. Frédéric BOUCHET, M. Yann DHEYRIAT, Mme Sabine SCHEFFER, Mme Elise MYAT, Mme Jennifer GUILLOT, M. Éric BERNARD pouvoir donné à M. Anthony VADOT.

Secrétaire de séance : M. Mickaël CHEVREY

1.1 Marchés publics

C2025-131 Avenant n°2 au marché n°2025 2029TSCCBLI relatif à l'exécution de services de transports scolaires desservant les écoles élémentaires et préélémentaires du territoire de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' – Changement titulaire lots 2, 11 et 13.

Monsieur Didier LAURENCY était absent pour ce point inscrit à l'ordre du jour.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2121-1 et suivants relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics,

Vu la convention de délégation de compétences transports scolaires lignes communales ou intercommunale relative à l'exécution de services réguliers scolaires conclue entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' du 07 novembre 2019,

Vu la délibération C°2025-038 du Conseil Communautaire en date du 09 avril 2025 pour l'acceptation d'une prolongation de la convention de délégation de compétences transport scolaires conclue entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' jusqu'au 15 août 2026,

Vu la consultation lancée le 27 juin 2025, sous la forme d'un appel d'offres ouvert, pour la remise en concurrence des marchés d'exécution de services de transports scolaires de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom',

Vu la délibération n° C2025-090 en date du 16 juillet 2025 autorisant le Président à signé les 13 lots du marché relatif à l'exécution de services de transports scolaires desservant les écoles élémentaires et préélémentaires du territoire de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom',

Vu les trois courriers de KEOLIS VAL DE SAÔNE, du 04 novembre 2025, pour informer la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' du changement de titulaire du contrat en raison d'une réorganisation interne,

Considérant que KEOLIS VAL DE SAÔNE est titulaire des lots 2, 11 et 13 comme suit :

N° et intitulé du lot	Montant HT*
Lot n°2 – Circuits 20450 et 20452 Condal Dommartin – Varennes	278 226,16 €
Lot n°11 – Circuit 20764 Ecoles élémentaires et maternelles de Louhans	210 352,84 €
Lot n°13 – Circuit 20761 Sornay	137 779,20 €

* Montant global sur la durée prévisionnelle d'exécution maximale (4 ans)

Considérant qu'il est prévu la scission de la société KEOLIS VAL DE SAÔNE avec apport de branche d'activités vers KEOLIS MONTES JURA. Cette dernière se substituera dans les droits et obligations de KEOLIS VAL DE SAÔNE pour la branche d'activité concernée pour l'exécution des lots 2, 11 et 13, à compter du 1^{er} décembre 2025.

Considérant que KEOLIS MONTES JURA présente l'ensemble des capacités techniques et financières suffisantes pour poursuivre l'exécution des marchés dans les mêmes conditions que KEOLIS VAL DE SAÔNE,

Considérant que la société KEOLIS MONTES JURA et que la société scindée KEOLIS VAL DE SAÔNE sont toutes deux détenues intégralement et directement à 100 %, par la même société mère à la tête du groupe KEOLIS, à savoir la société KEOLIS SA,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre un avenant n°2 pour les lots 2, 11 et 13 du marché n°2025_2029 relatif à l'exécution de services de transports scolaires desservant les écoles élémentaires et préélémentaires du territoire de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', pour acter le changement de titulaire.

Le Conseil ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE le changement de titulaire des lots 2, 11 et 13 du marché n°2025_2029TSCCBLI relatif à l'exécution de services de transports scolaires desservant les écoles élémentaires et préélémentaires du territoire de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', qui interviendra à compter du 1^{er} décembre 2025.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 pour lesdits lots afin d'acter le changement de titulaire, entre la société KEOLIS VAL DE SAÔNE sise à Châtenoy-le-Royal (71880) et la société KEOLIS MONT JURA sise à Besançon (25000).

Secrétaire de séance :
Mickaël CHEVREY

Date 01/12/2025



DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus
Et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Anthony VADOT

Président de la Communauté de Communes
Bresse Louhannaise Intercom'

Date 01/12/2025

